



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



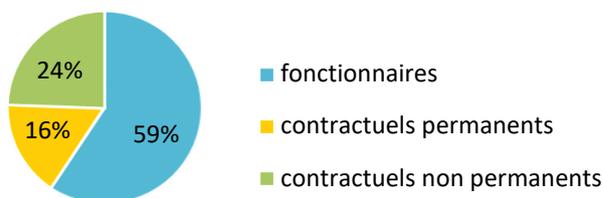
COMMUNE DE SEVRAN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

➔ 1 273 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 755 fonctionnaires
- > 207 contractuels permanents
- > 311 contractuels non permanents



➔ 12 % des contractuels permanents en CDI

➔ 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

➔ Précisions emplois non permanents

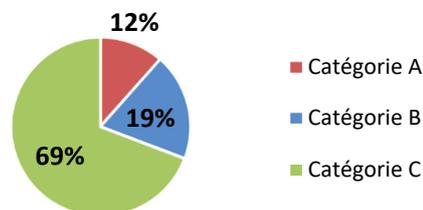
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 47 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

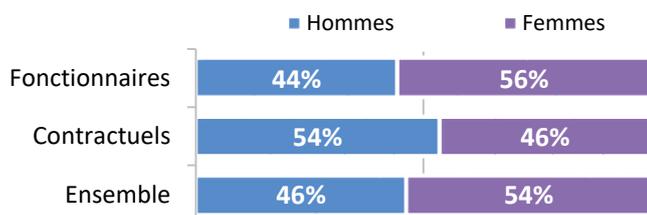
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	22%	23%
Technique	35%	35%	35%
Culturelle	5%	15%	7%
Sportive	1%	3%	2%
Médico-sociale	18%	18%	18%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	16%	6%	14%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

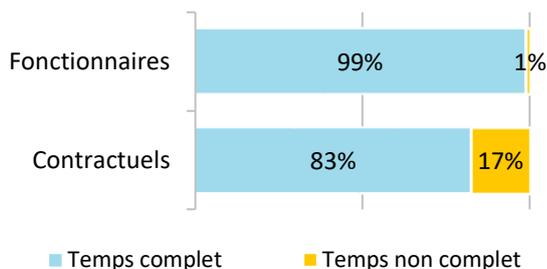


➔ Les principaux cadres d'emplois

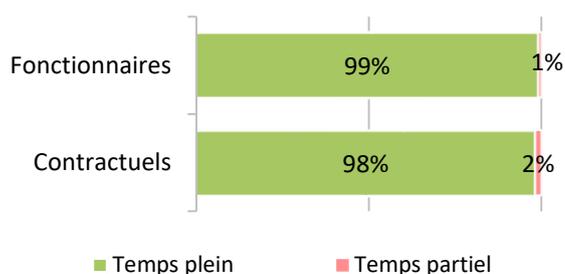
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	26%
Adjoints administratifs	15%
Adjoints d'animation	12%
ATSEM	10%
Attachés	6%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	13%	74%
Technique	2%	6%
Administrative	1%	2%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

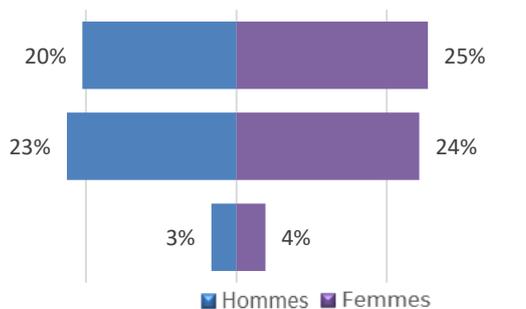
0% des hommes à temps partiel
2% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,53	de 50 ans et +
Contractuels permanents	41,94	
Ensemble des permanents	47,12	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	37,95	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

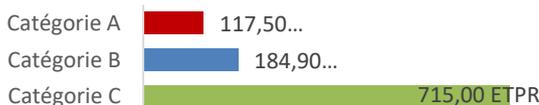
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 1 134,20 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 807,00 fonctionnaires
- > 210,40 contractuels permanents
- > 116,80 contractuels non permanents

2 064 244 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > 3 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 6 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 15 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 21 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2023, 154 arrivées d'agents permanents et 62 départs

77 agents contractuels permanents nommés stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
870 agents	962 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↗	10,4%
Contractuels	↗	11,3%
Ensemble	↗	10,6%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	27%
Départ à la retraite	27%
Mutation	18%
Démission	13%
Fin de détachement	6%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	57%
Arrivées de contractuels	21%
Réintégration et retour	8%
Remplacements (contractuels)	8%
Voie de concours, sélection professionnelle	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

➔ 4 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 25% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 352 avancements d'échelon et 47 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ 7 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	3	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

1 sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

3 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Autres

100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 59.91 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	84 902 597.97 €	Charges de personnel*	50 869 259.32 €	➔	Soit 59.91% des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	30 004 249 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	5 162 765 €		2 932 171 €
IFSE :	4 369 083 €		
CIA :	21 190 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	423 236 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	476 659 €		
Supplément familial de traitement :	353 179 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	74 727 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	43 893 €	36 231 €	37 747 €	29 258 €	24 771 €	19 263 €
Technique	39 941 €	46 614 €	43 635 €	31 316 €	29 949 €	24 281 €
Culturelle	37 413 €	24 540 €	31 458 €	25 305 €	28 134 €	
Sportives			33 631 €	21 150 €		
México-sociale	44 508 €	29 166 €	30 938 €	22 657 €	27 509 €	24 976 €
Police			43 015 €		36 017 €	
Incendie						
Animation			33 192 €	28 786 €	26 514 €	22 941 €
Toutes filières	42 845 €	35 072 €	35 089 €	25 936 €	27 794 €	23 277 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,21 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	17,35%
Contractuels sur emplois permanents	16,57%
Ensemble	17,21%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place depuis 2016

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 17 686.13 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

⇒ 2 563.60 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023

⇒ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

⇒ Cette année, 102 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 838 €	4 230 €		9 065 €	4 900 €		7 398 €			8 695 €	3 600 €	
Catégorie B	5 270 €			7 213 €			3 695 €			4 248 €		
Catégorie C	3 358 €			3 663 €			2 734 €			2 861 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 5 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 33,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 20,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,15%	5,13%	6,71%	2,71%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,22%	5,61%	8,45%	2,71%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,53%	6,61%	8,90%	2,94%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 87,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 80 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 6,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 83 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**

9 formations liées à la prévention ont été programmées, soit 74 journées de formations effectuées au total

➔ **DÉPENSES**

Achats de matériel de secours : 2 100 TTC
Convention Ergonomie Ingénierie Risques Professionnels : 12 360 TTC

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2007

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

92.3 % travailleurs handicapés employés sur emplois permanent

- > 5 travailleurs handicapés recrutés sur emplois non permanent
- > 87.7 % sont fonctionnaires
- > 12.3 % sont contractuels
- > 84.61 % sont en catégorie C
12.30 % sont en catégorie B
3.07 % sont en catégorie A
- > 55 696 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

➔ En 2023, 189 agents ont suivis une formation d'au moins un jour

➔ 477 jours de formations suivis par les agents en 2023

Pourcentage d'agent par catégorie statutaire ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023 :

Catégorie A	8%
Catégorie B	16%
Catégorie C	76%

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

48.52 jours	■ Catégorie A
121.68 jours	■ Catégorie B
306.8 jours	■ Catégorie C

➔ 365.772.12 € ont été consacrés à la formation en 2023

Nombre moyen de jour de formation par agent :

1/2 journée par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT et autres organismes	49 245.32 €
Coût de la formation des apprentis	12 376.39 €
CPF	1 600 €
Cotisations versées au CNFPT	302 550.41 €

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	470 jours
Autres organismes	7 jours

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	69 393 €	23 301 €
Montant moyen par bénéficiaire	198 €	103 €

Relations sociales

➔ Jours de grève

➔ Comité Social Territorial

32 jours de grève recensés en 2023

9 réunions en 2023 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2024

Version 1